

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### OGM

#### LEVEE DU MORATOIRE MALGRE LA LEVEE DE BOUCLIER

J'ai appris avec consternation, même si n'est pas une surprise, que la Commission européenne vient de décider, à rebours de l'expression et de l'attente ferme des français mais aussi de la grande majorité de nos concitoyens européens, de lever le moratoire sur l'importation d'OGM observé depuis 1999.

Cette décision est intervenue et a échoué à la Commission du fait de l'absence d'accord des Etats membres qui, pour certains, dont la France, ont su exploiter cette situation de blocage sans porter la responsabilité politique de la remise en cause du moratoire.

Cet épisode démontre l'urgente nécessité de redonner du pouvoir au parlement afin que les décisions de l'Union jouissent d'une véritable légitimité.

L'autorisation de commercialisation rendue possible concernera pour l'instant le maïs doux Bt 11, un maïs tolérant à un herbicide et générant une défense contre les insectes. Il a pourtant fait l'objet d'un avis très réservé de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments. Je m'interroge donc sur la qualité des procédures pratiquées par la Commission, d'autant plus qu'une trentaine d'autres dossiers de demandes de commercialisations de plantes transgéniques seront examinés dans les mêmes conditions à terme...

Voilà qui, à quelques jours de l'examen du projet de charte constitutionnelle de l'environnement, laisse perplexe sur notre réelle marge d'action sur la reconnaissance réelle du droit de l'homme à un environnement de qualité et qui ne nuise pas à la santé. Le principe de précaution contenue dans la charte est censé nous prémunir d'un dommage grave ou irréversible, or les OGM sont l'exemple parfait d'une exploitation commerciale précipitée, d'une technologie dont les risques ne sont pas maîtrisés. Les dommages auxquels nous exposent les OGM, par exemple un flux de gènes contaminant le capital génétique d'espèces sauvages, seraient **graves et irréversibles** ! Preuve en est d'ailleurs qu'aucun assureur ne consent à couvrir ce risque aujourd'hui !!

Niort, le 19 mai 2004  
Geneviève P-GAILLARD